

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3076

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programmes 2009-2014 - Compte administratif 2011

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012

Délibération n° 2012-3076

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Autorisations de programmes 2009-2014 - Compte administratif 2011**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mise en œuvre des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) contribue à la réalisation des objectifs du plan de mandat.

La PPI actuelle couvre les exercices budgétaires de la période 2009 à 2014.

Elle été adoptée par délibération du Conseil de communauté le 15 décembre 2008 puis révisée les 28 juin 2010 et 9 janvier 2012.

La réalisation des investissements opérationnels de la PPI s'effectue selon le mode de gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement.

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) donne la définition suivante des autorisations de programme/crédits de paiement : "les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements (...). Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes."

Jusqu'au terme de l'exercice 2011, le Conseil de communauté a délibéré le montant des enveloppes des autorisations de programmes pour chacune des politiques publiques du plan de mandat.

Depuis 2012, un nouveau référentiel de programmes a été adopté. Il recense les compétences de la Communauté urbaine de Lyon et établit à ce niveau le vote des enveloppes des autorisations de programmes.

Le rattachement d'un projet d'investissement à une politique publique du plan de mandat n'a cependant pas disparu. Il demeure une information analytique relative à chaque projet.

Pour la présentation du compte administratif 2011, la réalisation des autorisations de programmes sera présentée par politiques publiques puisqu'il s'agit du niveau de vote en vigueur pour cet exercice.

En tant que dotations budgétaires destinées à l'engagement pluriannuel des dépenses d'investissements, le montant des autorisations de programmes est revu et adopté chaque année, simultanément à l'adoption du budget primitif et par délibération distincte (article R 2311-9 du CGCT).

Ce dispositif permet de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées.

Au même titre que le budget annuel, les autorisations de programmes sont des actes budgétaires qui peuvent également faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

Enfin, l'état des dépenses et recettes réalisées sur les autorisations de programmes donne lieu à l'adoption du compte administratif des investissements opérationnels, objet de la présente délibération.

- L'affectation des autorisations de programmes

L'étape d'individualisation des autorisations de programmes permet de créer un lien entre les dotations budgétaires pluriannuelles et les projets d'investissements de la Communauté urbaine.

L'individualisation des autorisations de programmes consiste à réserver un financement pour l'attribuer spécifiquement à une opération support de réalisation comptable d'un projet bien déterminé.

Cette décision appartient au Conseil de communauté qui peut délibérer des individualisations d'autorisations de programmes lors de chacune de ses séances.

Lorsqu'elle est individualisée, l'opération dispose alors d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement et la réalisation des dépenses et des recettes.

- Les autorisations de programmes globales en 2011

Lors de l'adoption du budget primitif, le 10 janvier 2011, le montant des autorisations de programmes à affecter pour des opérations nouvelles ou complémentaires a été fixé à 450 M€, dont 380,757 M€ pour le budget principal, 15,499 M€ pour le budget annexe des eaux et 53,744 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Il s'agit de montants en charge nette (dépenses moins recettes directement liées à la réalisation du projet).

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil de communauté a voté 2 décisions modificatives des autorisations de programmes les 27 juin et 21 novembre 2011.

Ces 2 décisions modificatives ont permis à la fois d'augmenter le montant à 480 M€ et de redistribuer les montants entre autorisations de programmes globales afin des les ajuster au plus près des besoins de financements des projets.

Au terme de l'exercice 2011, 468,04 M€ en charge nette (526,69 M€ en dépenses brutes) ont été individualisés, soit 97,5 % du volume global (99,2 % en 2010).

Ce montant d'individualisation s'est réparti par budget comme suit :

- 391,34 M€ pour le budget principal,
- 17,09 M€ pour le budget annexe des eaux,
- 59,49 M€ pour le budget annexe de l'assainissement,
- 0,12 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du montant des autorisations de programmes au cours de l'année 2011 et le montant des financements affectés aux opérations d'investissement à la date du 31 décembre 2011.

Tableau n° 1 : Montant plafond autorisé des autorisations de programmes globales en 2011 et montant individualisé en fin d'exercice (en charge nette) tous budgets confondus.

Autorisations de programmes globales (en charge nette et en €)	Montant d'auto- risations de pro- grammes autorisé en 2011 Conseil du 21 novembre 2011	Montant d'auto- risations de pro- grammes individualisé au 31 décembre 2011
A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon	18 079 000	16 834 549,64
A2 Réaliser de grands projets structurants	76 613 000	69 923 481,24

A3 Développer le rayonnement international de la métropole	3 183 000	2 480 656,03
B1 Favoriser la mixité	45 312 000	43 714 170,02
B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	39 175 000	37 301 446,12
B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	0	- 70 890,55 <i>diminution de dépense</i>
B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	120 000	0
C1 Développer la mobilité pour tous	107 435 000	112 103 886,83
C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles	76 943 000	75 556 256,02
C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	8 679 000	8 081 307,27
C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	86 953 000	86 178 436,44
C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables	2 300 000	2 290 854,70
D1 Assurer le bon fonctionnement des services	15 208 000	13 646 760,52
Budget principal	403 107 000	391 346 623,77
Budget annexe des eaux	17 349 000	17 086 749,89
Budget annexe de l'assainissement	59 394 000	59 487 000,89
Budget annexe du restaurant communautaire	150 000	120 539,73
Total tous budgets	480 000 000	468 040 914,28

Les dépenses brutes réalisées en 2011 s'élèvent à près de 556,3 M€, soit une progression de + 10 % par rapport à l'exercice 2010 (506,3 M€).

La répartition est de 479,7 M€ pour le budget principal, 12,9 M€ pour le budget annexe des eaux, 62,9 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,8 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

En charge nette, cela représente un montant de 428 M€ se répartissant en 369,6 M€ pour le budget principal, 7,9 M€ pour le budget annexe des eaux, 49,7 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,8 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Au 31 décembre 2011, le taux de réalisation cumulée des autorisations de programmes individualisées s'élève à 45,61 % en dépenses (42,57 % fin 2010) et atteint 43,16 % en recettes (39,74 % fin 2010) sur l'ensemble des budgets.

Enfin, le ratio de couverture des autorisations de programme individualisées en charge nette (rapport entre le stock des autorisations de programme individualisées et le montant des crédits de paiement réellement dépensés au cours de l'exercice) est de 5,02 (4,4 au 31 décembre 2010 et 3,8 au 31 décembre 2009).

Cet indicateur permet d'évaluer, aujourd'hui, la durée "d'extinction" des autorisations de programme à 5 années (4 années et demie au 31 décembre 2010).

Le tableau n° 2 suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours des 6 dernières années, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
dépenses brutes	507,16	447,33	443,55	441,99	506,29	556,31
recettes	157,69	155,17	124,95	100,56	120,45	128,33
charge nette	349,47	292,16	318,60	341,43	385,84	427,98

Depuis l'année 2009, qui marque le début de l'actuel plan de mandat, la réalisation continue sa progression à un niveau élevé.

L'année 2011 témoigne de cette dynamique dans la mise en œuvre et la réalisation de la PPI de l'actuel plan de mandat avec une nette progression des dépenses et des recettes réalisées.

- Les éléments d'analyse par autorisations de programmes globales (APG) :

Pour chaque autorisation de programme globale, le développement suivant présente les montants totaux réalisés en charge nette, pour l'année 2011, ainsi que des éléments d'explication portant plus spécifiquement sur le coût des opérations ou catégories d'opérations pluriannuelles.

Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon (A1) - Montant réalisé en 2011 : 13,41 M€

L'autorisation de programme globale "Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon" comprend principalement les aménagements et requalifications de zones industrielles (ZI), le développement de zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique, le soutien aux pôles de compétitivité ainsi que le volet enseignement et recherche du contrat de projet Etat-Région (CPER).

Les dépenses réalisées en faveur de la requalification des zones industrielles se sont élevées à 2,48 M€.

En 2011, les plus importants projets concernés sont la requalification de la ZI de Neuville sur Saône-Champagne au Mont d'Or (3,09 M€), les travaux sur l'échangeur du Tronchon à Dardilly et Limonest (1,78 M€), l'association Entreprise Rhône-Alpes international (ERAI) subventionnée dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité 2010-2016 (1,20 M€), l'accès sud de Lyon à Décines Charpieu (1,11 M€) ou encore la requalification des parcs et zones industriels (RPZI) de Lyon sud-est à Mions, Corbas et Saint Priest (0,90 M€).

Pour les 5 pôles de compétitivité, la dépense d'investissement a atteint 3,16 M€ avec Lyonbiopôle (1,44 M€), Axelera chimie environnement (1,04 M€), Lyon Urban Truck and Bus (0,48 M€), Loisirs numériques (0,08 M€) et Techtera (0,12 M€).

Réaliser de grands projets structurants (A2) - Montant réalisé en 2011 : 74,72 M€

Cette autorisation de programme globale permet de financer la transformation du territoire par les grands projets urbains comme le projet Part-Dieu, Carré de Soie, l'aménagement des rives de Saône de la Mulatière à Genay et Saint Germain au Mont d'Or, mais aussi en renforçant la vitalité des centres urbains, en soutenant l'offre commerciale de proximité et en aménageant des espaces publics.

En 2011, les principales dépenses réalisées concernent plus particulièrement les projets Part-Dieu à Lyon 3° (15 M€) et Lyon Confluence à Lyon 2° (8,41 M€), la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune (6,39 M€), l'opération Bertholley 2 à Oullins (5,95 M€), la phase 2 du réaménagement de la place Bellecour (5,03 M€) et les opérations sur le Carré de Soie à Vaulx en Velin (sur le foncier pour 4,32 M€, sur la desserte pour 2,68 M€ et le plan d'aménagement d'ensemble -PAE- de l'îlot Tase pour 2,33 M€).

Dans une moindre mesure suivent les projets concernant la ZAC du Triangle à Saint Priest (3,49 M€), les voiries Renault Trucks à Saint Priest (3,35 M€), la construction du groupe scolaire Casimir Perier à Lyon Confluence (3,17 M€), les aménagements au nord du quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne (1,91 M€), la poursuite des travaux sur le secteur Nexans Girondins à Lyon 7° (1,85 M€), la densification du centre d'Albigny sur Saône (1,75 M€), l'aménagement de la place Salengro à Décines Charpieu (1,72 M€) et celui de la place des Jacobins à Lyon 2° (1,59 M€).

Dans le même temps des financements nouveaux ont été accordés en 2011, dans le cadre du projet Part-Dieu à Lyon 3° pour l'acquisition du lot Etat (24,75 M€ en 2011), pour le secteur Mouton Duvernet (18,1 M€) et la démolition de l'immeuble B10 (10,78 M€).

Par ailleurs, les travaux primaires ainsi que les rachats d'ouvrages et la maîtrise foncière de la plupart des ZAC sont financés par cette autorisation de programme globale.

A eux seuls les projets de ZAC ont généré 13,11 M€ de dépenses d'investissement réalisées.

Développer le rayonnement international de la métropole (A3) - Montant réalisé en 2011 : 4,93 M€

Cette politique a pour ambition de développer la visibilité et l'attractivité de la Communauté urbaine à l'international.

L'objectif est d'attirer les entreprises en favorisant notamment des grands projets comme le développement de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, le développement d'infrastructures de transports et le réseau de télécommunications en très haut débit.

Courant 2011, les dépenses d'investissement réalisées en faveur de cette politique ont principalement concerné les travaux engagés sur le tronçon ouest du périphérique (TOP) pour 2,49 M€, le réaménagement des accès au site d'Eurexpo à Chassieu (1,08 M€) et la rénovation du Théâtre national populaire à Villeurbanne (1,06 M€).

Le projet du boulevard urbain est (BUE) a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme de 3 M€ en septembre 2011.

Favoriser la mixité (B1) - Montant réalisé en 2011 : 20,05 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe les actions en matière de politique de la ville dont les dispositifs sont les opérations de renouvellement urbain (ORU), les grands projets de ville (GPV) et le développement social urbain (DSU).

Il s'agit de favoriser la mixité, en particulier dans les grands quartiers d'habitat social où de nouveaux centres d'activités sont installés en accompagnement des opérations sur le logement. C'est aussi faciliter l'accès à l'ensemble des populations à la vie économique et culturelle.

Les principales actions ayant généré un important volume de dépenses en 2011 sont la copropriété du quartier du Terraillon à Bron (3,74 M€), le projet du viaduc Mermoz à Lyon 8° (3,29 M€), le GPV de la ZAC de Vénissy à Vénissieux (2,40 M€), les avenues Gabriel Péri et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin (2,12 M€) ainsi que l'opération de DSU sur le quartier de Terraillon à Bron (1,95 M€).

En 2011, 5,94 M€ nouveaux ont été affectés au DSU du quartier Mathiolan à Meyzieu.

Enfin, la Communauté urbaine a voté 5,7 M€ complémentaires au profit des GPV et plus particulièrement celui de la Duchère à Lyon 9° (3 M€ en dépenses).

Promouvoir une politique du logement équilibrée (B2) - Montant réalisé en 2011 : 29,44 M€

Cette autorisation de programme globale répond à la volonté de proposer une offre de logements variée et équilibrée sur tout le territoire.

Les actions sont conduites en partenariat avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les organismes de logements sociaux.

La Communauté urbaine maintient depuis le précédent mandat un effort particulier sur sa politique en faveur du logement social.

Au cours de l'année 2011, les actions en faveur du logement social (acquisitions en réserves foncières et aides à la pierre) ont généré 35,06 M€ de dépenses brutes d'investissement.

La création des aires d'accueil des gens du voyage et leur maintenance, dans le cadre de la compétence prise par la Communauté urbaine au cours du précédent mandat, a mobilisé 1,16 M€ de dépenses.

Globalement, cette politique a bénéficié d'une enveloppe nouvelle de crédits pluriannuels en dépense de 41 M€ en 2011 (dont 21,41 M€ nouveaux en faveur du logement social).

Enfin, il convient de noter également une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 12 M€ pour les interventions foncières de la Communauté urbaine dans le cadre du contrat de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat communautaires (OPHC) Grand Lyon habitat, Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat.

Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens (B3) - Montant réalisé en 2011 : 0,81 M€

La Communauté urbaine fait vivre de nombreuses instances qui favorisent les échanges et l'écoute des élus et des habitants dans le cadre de la réalisation des projets.

La révision du PLU participe à ce dialogue et fait actuellement l'objet d'une opération pluriannuelle financée sur cette autorisation de programme globale.

En 2011, les investissements relatifs au PLU se sont élevés à 808 723,17 € de dépenses réalisées.

2 opérations ont fait l'objet d'une clôture en 2011 avec pour conséquence une diminution d'AP de 70 890,55 €.

Développer la mobilité pour tous (C1) - Montant réalisé en 2011 : 173,95 M€

Cette autorisation de programme globale a vocation à financer les investissements relatifs à plusieurs catégories d'opérations en faveur des déplacements.

Il s'agit, notamment, d'encourager l'usage des transports en commun en accompagnant les travaux sur les lignes, les aménagements de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les parcs de stationnement ou encore le partenariat avec la SNCF, Réseau ferré de France (RFF) et la Région Rhône-Alpes dans le cadre des projets réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

Le développement des nouvelles mobilités urbaines est encouragé par le maintien en état du réseau, les actions de voirie de proximité et la prise en compte des obligations réglementaires, notamment pour la sécurité dans les tunnels.

Enfin, il s'agit d'intervenir en faveur des modes doux en développant les pistes cyclables et en prenant en compte dans chaque projet la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En 2011, l'opération relative au plan modes doux 2009-2014 a représenté 2,18 M€.

L'autorisation de programme globale comprend 4 grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité (investissements récurrents programmés chaque année), les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 000 €, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures (tunnels, parcs de stationnement) et les opérations liées aux transports en commun (aménagements connexes aux lignes de tramway, accès et aménagement des gares).

Les opérations globalisées de voirie ont mobilisé 51,77 M€ de dépenses en 2011 contre 41,68 M€ en 2010.

Les travaux de proximité, le gros entretien et la réparation des chaussées constituent la majeure partie de ces dépenses avec respectivement 15,99 M€ et 12,36 M€.

Quelques opérations sont à mettre en évidence du fait des montants de dépenses réalisées en 2011 : l'aménagement d'une zone 30 dans les 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements de Lyon (2,15 M€), la réalisation du pont Schuman à Lyon 9^e (3,79 M€) ou encore de l'aménagement de voiries comme l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne (2,81 M€).

Les projets de développement des transports en commun étaient déjà une priorité du précédent mandat qui se poursuit actuellement avec l'achèvement de la réalisation des lignes de tramway et de trolleybus (LEA, C1 - C2 et T4). 1,41 M€ ont été consacrés à la ligne de l'Est à l'agglomération (LEA) traversant les Communes de Décines Charpieu, Meyzieu et Vaulx en Velin. Les travaux sur les lignes C1 et C2, à Caluire et Cuire principalement, ont mobilisé 2,29 M€. La ligne T4 a, pour sa part, engendré 3,47 M€ de dépenses en 2011.

Par ailleurs, la Communauté urbaine accueille sur le site de la Guillotière à Lyon 7^e un centre de maintenance des trains à grande vitesse (TGV) pour lequel son engagement s'élève à 39 M€. Une subvention d'équipement de 7 M€ a été versée en 2011 (12 M€ en 2010).

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du trafic urbain, la Communauté urbaine participe, par le biais d'aménageurs privés, à la création et à la gestion des parcs de stationnement.

Cela a représenté 0,024 M€ de dépenses en 2011, en forte diminution par rapport aux 6,53 M€ de 2010 en raison de l'entrée en phase d'achèvement des travaux des parcs des Tables Claudiennes (Lyon 1^{er}) et du Gros Caillou (Lyon 1^{er} et Lyon 4^e). 2 autres parcs ont fait l'objet de dépenses en 2011 : Lyautey et Brosset, tous les 2 sur Lyon 6^e (0,013 M€).

La gestion des tunnels prend une part importante dans les budgets d'investissement du fait des mises aux normes qui s'appliquent à ce type d'équipement.

En 2009, le lancement des financements nécessaires à l'importante rénovation du tunnel de la Croix-Rousse à Lyon 4^e a été décidé avec 67,22 M€ d'autorisation de programme individualisée. Les dépenses réalisées en 2011 concernent principalement le tunnel de la Croix-Rousse (61,60 M€).

Les travaux concernant le Centre d'échange de Lyon-Perrache à Lyon 2^e sont rattachés à cette politique publique. Ils ont générés 1,72 M€ de dépenses d'investissement en 2011.

Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles (C2) - Montant réalisé en 2011 : 19,93 M€

Cette politique contribue à valoriser la place de la nature dans l'agglomération lyonnaise en réaménageant, notamment, les rives de la Saône depuis la Mulatière jusqu'à Genay, en poursuivant le projet de l'Anneau Bleu, en transformant l'ancienne caserne Sergent Blandan en espace vert, et en soutenant des projets s'inscrivant dans ces objectifs sur tout le territoire.

Les opérations relatives au projet directeur des Rives de Saône ont généré en 2011 4,48 M€ de dépenses. Il s'agit principalement du cheminement continu sur Lyon 1^{er} et Lyon 2^e (1,03 M€), du projet Art public à Lyon 2^e (0,53 M€), des travaux sur l'ancienne écluse de Caluire et Cuire (0,49 M€) ou encore des promenades de Fontaines sur Saône (0,49 M€) et Rochetaillée sur Saône (0,41 M€).

En 2011, la réalisation du grand projet des Rives de Saône s'est amplifiée avec des financements nouveaux votés par individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 68,72 M€ en dépenses (dont 24,4 M€ pour le cheminement continu) et 4,2 M€ en recettes.

Dans le cadre du projet de l'Anneau Bleu, l'aménagement du canal de Jonage à Décines Charpieu a nécessité 3,02 M€ de dépenses en 2011, tandis que la passerelle de Décines a mobilisé 0,43 M€.

Le site de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7^e a été acquis en 2008 pour 30,9 M€. En 2011, les investissements relatifs à l'aménagement du site ont coûté 1,41 M€.

La part des financements réservés aux espaces naturels et jardins (programmation 2009-2011) a représenté 0,17 M€ en 2011.

Afin d'atteindre ses objectifs concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la valorisation des espaces naturels et agricoles, la Communauté urbaine met, par ailleurs, en œuvre une action foncière (acquisitions et réserves foncières).

L'ensemble de ces opérations a généré 17,59 M€ de dépenses en 2011 (en charge nette).

Sur la même période, 15 M€ d'autorisation de programme qui ont été affectés au financement des réserves foncières.

Parmi ces actions foncières, les acquisitions réalisées pour le compte de tiers sont financièrement neutres à terme et génèrent des recettes de cessions tout comme les acquisitions et cessions en annuités. En 2011, comme en 2010, 12 M€ en dépenses et en recettes ont été affectés à ces opérations.

Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (C3) - Montant réalisé en 2011 : 9,31 M€

Cette autorisation de programme globale a pour objectif de financer les projets favorisant la réduction des déchets à la source, limitant l'incinération et permettant d'augmenter leur valorisation au meilleur coût.

Cette stratégie est mise en œuvre avec la réalisation de déchèteries supplémentaires pour mieux desservir l'ensemble des habitants et la maintenance régulière de l'usine d'incinération de Lyon sud afin de maintenir une bonne qualité des rejets atmosphériques et de production de chaleur.

Le plan de mandat précédent prévoyait déjà la rénovation ou la construction de déchèteries pour mieux desservir l'ensemble du territoire communautaire. 13 projets ont ainsi été engagés pour un montant total réalisé à la clôture au 31 décembre 2008 de 4,2 M€.

En 2011, des financements nouveaux à hauteur de 1,52 M€ ont été votés au profit de la déchèterie Alfred Brinon à Villeurbanne et 1,22 M€ ont été consacrés à la réalisation d'une nouvelle déchèterie à Mions.

Au total, l'essentiel des dépenses réalisées et des financements nouveaux engagés s'est porté sur la maintenance de l'usine d'incinération de Lyon sud (2,59 M€ de dépenses réalisées et 3,5 M€ de financements nouveaux engagés) et l'acquisition de véhicules nécessaires au service de la propreté (2,62 M€ de dépenses réalisées et 3,9 M€ de financements nouveaux engagés).

Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4) - Montant réalisé en 2011 : 57,06 M€

Cette politique est portée par 3 des budgets communautaires : le budget principal pour la maîtrise des eaux pluviales et la gestion des ruisseaux, le budget annexe des eaux pour garantir l'alimentation en eau potable de la population ainsi que sa préservation, et le budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux usées.

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux réalisés à l'occasion des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Les opérations globalisées d'entretien des réseaux, de sécurisation de la distribution et de la ressource en eau potable ont représenté 6,27 M€ en charge nette au cours de l'année 2011.

Parmi les opérations menées au titre du budget annexe des eaux, il convient de noter les réalisations sur le débitmètre du champ captant de Crépieux-Charmy (0,42 M€), les canalisations de la rue Liauthaud à Givors (0,29 M€), les réseaux de la rue des Pives à Saint Priest (0,19 M€), de la route de la Nation à Rochetaillée sur Saône (0,12 M€) ou encore de la rue des Saules à Saint Priest (0,11 M€).

En ce qui concerne les investissements liés au traitement des eaux usées, les usines d'épuration et les travaux sur les réseaux d'assainissement, les opérations globalisées ont représenté 9,7 M€ de dépenses en 2011.

Ces opérations ont entraîné surtout des dépenses pour l'entretien des stations (1,5 M€), des réseaux (6,3 M€) et des branchements pour compte de tiers (1,7 M€).

Les projets les plus lourds en dépenses d'investissement conduits en 2011 par la direction de l'eau ont concerné la construction de la station de la Feyssine à Villeurbanne (8,54 M€), les mises aux normes des stations de Neuville sur Saône (8,04 M€) et de Saint Fons (7,69 M€), la restructuration des réseaux à Meyzieu (2,69 M€) ou encore les travaux sur le collecteur Yzeron à Oullins (2,11 M€).

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les opérations globalisées pour l'entretien et la maintenance des galeries drainantes, hydrants et réseaux hydrauliques ont été réalisées à hauteur de 2,05 M€ en dépenses au titre du budget principal.

Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables (C5) - Montant réalisé en 2011 : 2,56 M€

La Communauté urbaine agit directement dans ce domaine en intervenant principalement sur son patrimoine bâti et sur son parc de véhicules.

D'autres actions sont conduites en partenariat avec d'autres acteurs comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les opérations de réhabilitation.

La plantation et le renouvellement d'arbres d'alignement dans le cadre des projets de voirie concourent également à la réalisation de cette politique du mandat. En 2011, les plantations d'arbres ont impacté les dépenses à hauteur de 1,57 M€.

L'opération de rénovation de l'étanchéité des toitures de l'Hôtel de Communauté, lancée en 2009 avec un financement individualisé de 0,76 M€, s'est poursuivie avec 0,41 M€ de réalisation en 2011.

Enfin, les opérations en faveur des économies d'énergie engagées courant 2009, dans le cadre du plan de relance de l'économie, ont engendré une dépense de 0,25 M€ en 2011 (rénovation des chaufferies et installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires). Par ailleurs, 0,13 M€ ont été consacrés au plan de relance pour l'économie d'énergie et 0,059 M€ à l'opération "Diminuer les consommations énergétiques".

Assurer le bon fonctionnement des services (D1) - Montant réalisé en 2011 : 21,37 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe des opérations globalisées et quelques opérations individualisées de plus de 0,2 M€ nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire dans les domaines de l'informatique, des bâtiments, des mobiliers, matériels et véhicules.

L'Hôtel de Communauté a fait l'objet de travaux (changement de moquettes, rénovation des sanitaires, armoires électriques, etc.) pour un 1 M€.

La maintenance et le renouvellement informatique, ainsi que le développement de projets ont nécessité 2,36 M€ de dépenses dont 0,10 M€ dans le cadre de la refonte du système d'information Ge'eau.

La Communauté urbaine a également consacré 1,20 M€ au remplacement des divers mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services.

Enfin, les dépenses de renouvellement des véhicules légers mais surtout des poids lourds (véhicules de collecte et de nettoyage notamment) ont représenté 2,4 M€ en 2011.

Au sein de cette autorisation de programme globale, les plus importants financements affectés en 2011 ont concerné l'opération réseau hydraulique (2,08 M€), le projet Filigrane (remplacement du système d'information finances) pour 1,73 M€, les dépenses relatives au centre de viabilité hivernale à Lyon 9° (0,93 M€), l'aménagement des locaux de la Mission Part-Dieu (0,58 M€) et la stratégie 2011 des systèmes d'information (0,54 M€).

L'opération de restructuration du restaurant communautaire a été décidée au cours du mandat 2002-2008 pour un montant de 3,6 M€. En 2011, les dépenses relatives à cette opération se sont élevées à 0,79 M€. Elles impactent le budget annexe du restaurant communautaire dont les investissements sont financés par une subvention du budget principal.

Le tableau n° 3 ci-après récapitule l'ensemble des éléments pour chaque autorisation de programme globale.

Par ailleurs, le détail des montants individualisés et réalisés au cours du mandat pour chaque opération présenté par autorisation de programme est annexé à la présente délibération.

Tableau n° 3 : Consommation des autorisations de programmes globales au cours du mandat 2009-2014 (en € en charge nette).

Autorisations de programme globales (APG)	Total APG individualisées	Crédits de paiement 2009-2014 réalisés au 31 décembre 2011	Dont crédits de paiement 2011 réalisés au 31 décembre 2011	Reste à réaliser
A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon	117 898 544,06	42 976 490,50	13 405 648,85	74 922 053,56
A2 Réaliser des grands projets structurants	338 259 711,76	169 510 253,64	74 717 054,65	168 749 458,12
A3 Développer le rayonnement international de la métropole	19 247 242,29	10 810 309,70	4 929 332,19	8 436 932,59
B1 Favoriser la mixité	116 798 715,84	49 417 443,74	20 491 482,27	67 381 272,10
B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	231 043 844,52	106 721 171,83	29 442 676,84	124 322 672,69
B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	2 518 801,35	1 837 458,84	808 723,17	681 342,51
B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	8 482,00	- 35 925,00	0,00	44 407,00
C1 Développer la mobilité pour tous	761 746 326,16	431 653 931,58	173 953 569,98	330 092 394,58
C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles	133 153 894,08	47 163 625,97	19 927 786,30	85 990 268,11
C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	32 220 089,31	24 360 091,09	9 309 097,38	7 859 998,22
C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	302 575 727,35	200 783 944,95	57 057 280,81	101 791 782,40
C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables	8 716 818,80	6 676 778,10	2 564 356,98	2 040 040,70
C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques	107 792,83	106 841,90	0,00	950,93
D1 Assurer le bon fonctionnement des services	87 732 162,08	63 272 559,78	21 370 749,43	24 459 602,30
Budget principal	1 853 318 646,55	950 484 346,41	369 596 806,78	902 834 300,14
Budget annexe des eaux	45 986 380,59	26 409 718,22	7 893 981,73	19 576 662,37
Budget annexe de l'assainissement	248 929 898,85	177 235 532,63	49 675 150,81	71 694 366,22
Budget annexe du restaurant communautaire	3 793 226,44	1 125 379,36	811 819,53	2 667 847,08
Tous budgets	2 152 028 152,43	1 155 254 976,62	427 977 758,85	996 773 175,81

- Les opérations soldées au cours de l'exercice 2011

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales indique que les autorisations de programmes (dotation budgétaire pluriannuelle) "demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation".

L'individualisation d'une autorisation de programme doit également être soldée lorsque l'opération d'investissement qu'elle finance est arrivée à échéance.

Le solde d'une autorisation de programme individualisée permet d'annuler le reliquat du financement pluriannuel du projet qui n'a pas été consommé. Il permet également de constater la clôture définitive de l'opération comptable.

Ce processus permet de "nettoyer" la comptabilité de toutes les autorisations de programme individualisées devenues inutiles et d'en réduire l'encours.

Il contribue à réduire le reste à réaliser sur les autorisations de programme individualisées et redonne des marges de manœuvre pour l'affectation de nouveaux financements à d'autres projets de la Communauté urbaine.

C'est pourquoi, il est régulièrement nécessaire de suivre la situation des projets terminés et de s'assurer que l'ensemble des écritures comptables afférent (paiement ou encaissement) ont été réalisées sur l'opération comptable support.

Enfin, l'individualisation des autorisations de programme faisant l'objet d'un vote du Conseil de communauté, il est proposé, à l'occasion du vote du compte administratif des autorisations de programme, l'adoption d'un état des opérations clôturées et des individualisations des autorisations de programme soldées.

En 2011, 204 opérations d'investissement ont atteint le terme de leur réalisation et ont fait l'objet d'une clôture comptable.

Les mouvements de solde ont alors permis de diminuer le stock des autorisations de programme en dépenses de 16,17 M€ et en recettes de 18,54 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2011, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2011 en charge nette, à hauteur de :

- budget principal :

- . 1 853 318 646,55 € individualisés,
- . 950 484 346,41 € réalisés ;

- budget annexe des eaux :

- . 45 986 380,59 € individualisés,
- . 26 409 718,22 € réalisés ;

- budget annexe de l'assainissement :

- . 248 929 898,85 € individualisés,

. 177 235 532,63 € réalisés ;

- budget annexe du restaurant communautaire :

. 3 793 226,44 € individualisés,

. 125 379,36 € réalisés,

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programmes individualisées comme figurant dans les tableaux ci-après annexés,

c) - la situation des opérations clôturées et des individualisations d'autorisation de programmes soldées au cours de l'exercice 2011 comme figurant dans le tableau ci-après annexé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.